

LE RESEAU DE MEDIATEURS DE L'EDUCATION NATIONALE

Rectorat

- **Le médiateur de l'Education nationale**

Il est le correspondant du médiateur de la République pour l'Education nationale. Il est chargé d'aider à résoudre les difficultés, les conflits entre les usagers ou les personnels de l'éducation nationale et l'administration.

Il reçoit les réclamations concernant le fonctionnement des services centraux du ministère et des établissements qui ne relèvent pas de la tutelle d'un recteur d'académie.

Il coordonne l'action des médiateurs académiques.

Il remet un rapport chaque année au ministère de l'Education nationale dans lequel il formule des propositions visant à améliorer le service public de l'éducation nationale.

- **Les médiateurs académiques**

Les médiateurs académiques reçoivent les requêtes des parents d'élèves, des lycéens ou étudiants dès lors qu'une réponse de l'administration ne les satisfait pas, ou en cas de conflits avec les services : rectorat, direction des services départementaux de l'éducation nationale, établissements scolaires et universitaires.

- **La saisine des médiateurs**

Avant de s'adresser au médiateur de l'éducation nationale ou à un médiateur académique, il est indispensable d'avoir effectué une première démarche auprès du décideur- demande d'explication ou contestation de la décision- et que le désaccord persiste.

La saisine est directe. Elle se fait par écrit en fournissant tous les éléments nécessaires à la compréhension du dossier.

- **Les médiateurs dans l'académie de Créteil**

Les médiateurs de l'académie de Créteil, madame Catherine FLEUROT, messieurs Didier JOUAULT, François FILLLOL et Yves ZARKA sont joignables de préférence par courriel « mediateur@ac-creteil.fr » ou par téléphone au 01 57 02 60 30.

Un dossier complet concernant le problème posé aux médiateurs sera impérativement exigé.